TRACE FOND DE PLAN GENERAL

..... trait pour dessiner le fond de plan, les voiries et autres

COTATION

4.10

LEGENDE

LOT - ILOT			surface du lot / lot (plan)
surface d'emprise au sol (m²) 0000	surface d'emprise au sol (m²) 0002	surface constructible brute (m²) 0003	surface constructible brute (m²) 0004
surface au stationnement 0005	surface d'emprise au bâtiments de service 0006	type du nombre de logement 0007	type du nombre de logement 0008
type de bâtiment	hauteur des constructions (m)	nombre de niveaux sous sols	nombre de niveaux hors sols

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I,II,III,.... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h(x.x hauteur maximale à la corniche
- ha.x hauteur maximale à l'acrotère
- hf.x hauteur maximale à la faîtiè

Type et disposition et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- a-isl maison isolée
- a-mj maison jumelée
- a-mb maison en bande

Type et nombres de logements

- a-u x logements de type unifamilial
- a-b x logements de type bifamilial
- a-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- b(5%-45) toiture à versants, degré d'inclinaison
- ← → orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/îlots

- Lot projeté
- îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x % Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x % > % Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x % Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murét

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté /haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- emprise destinée à l'extention de la future voirie
- Bâtiment existant à démolir
- P possibilité d'accès parking souterrain
- P parking souterrain
- carport
- garage
- Armoire de rangement
- Mur de soutènement
- Espace vert - Merton
- Pergolas
- Ligne haute tension à supprimer
- canalisation pour eaux mixtes
- canalisation pour eaux pluviales - Existant
- canalisation pour eaux usées - Existant
- canalisation pour eaux mixtes - Existants
- arbres - Existant
- haies - Existant
- alignement de conifères - Existant

Modification	Rev.	Date
Modification suite à l'avis du ministère du 29 mai 2015 Ref N° 17325/34C	9	03-07-15
Mise à jour lot U1	8	13-11-14
Mise à jour terrasse bâtiment F1	7	30-07-14

Référence: 17325/34C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du 26.04.2016
Le ministre du Logement
Dan Kersch

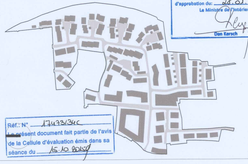

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:
INTERGRA INVESTMENT s.a.
Z.I. Rollesch
L-5280 SANDWEILER

Maître de l'ouvrage délégué:
TRACOL IMMOBILIER s.a.
Z.I. Rollesch
L-5280 SANDWEILER

Projet:
PAP MATHENDAHL 2,3,4 & 5

Titre:
PAP PARTIE GRAPHIQUE (1/5)

jim_clemes
ARCHITECTURE INGENIEUR CONSEIL s.a.
L-5365 MUNSBACH 75, Z.A. Am Bannen
Tél.: 26 55 61-1 Fax: 26 55 61-77
E-Mail: info@jim-clemes.lu

Plan N°: 144001_01-M-500	Ave:	
Date: 03-07-2015	Rev N°: 9	
	Echelle: 1/ 500	

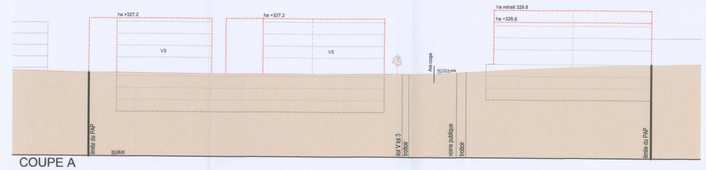

COUPE A

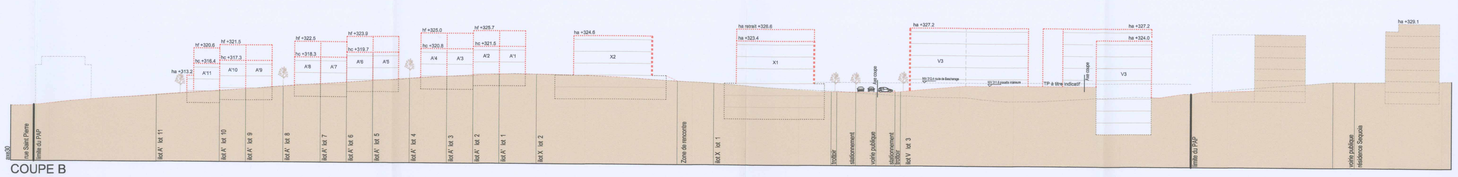

COUPE B

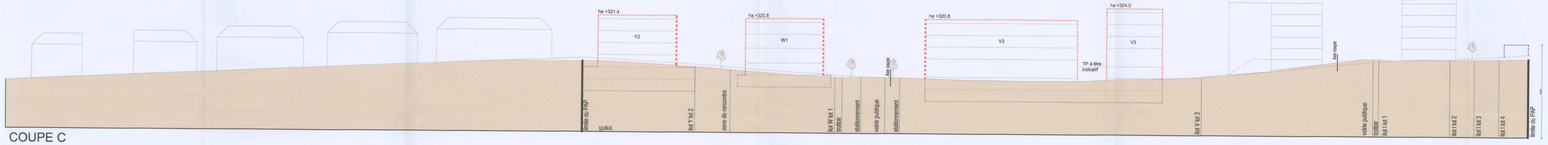

COUPE C

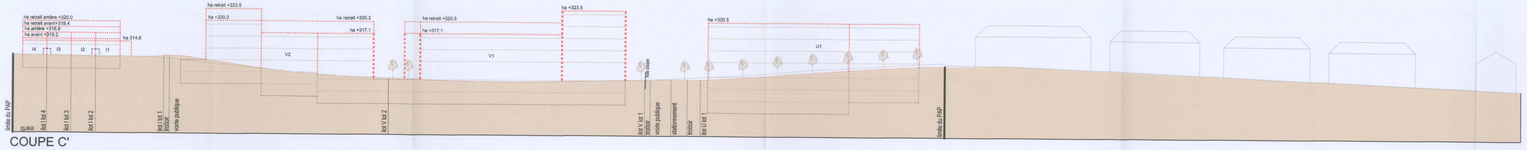

COUPE C'

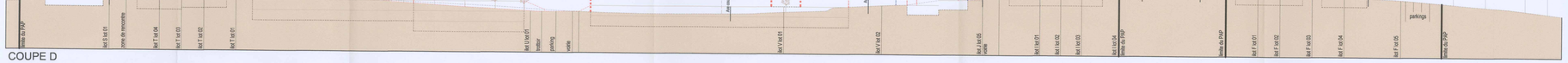

COUPE D

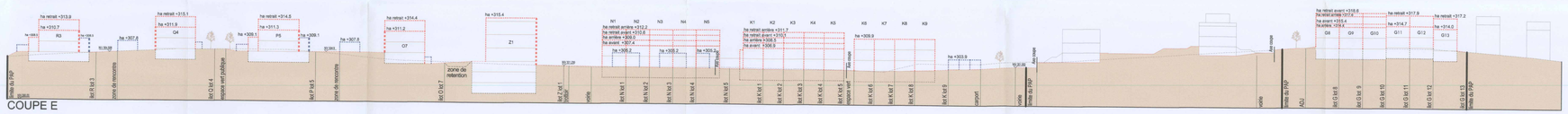

COUPE E

COUPE F

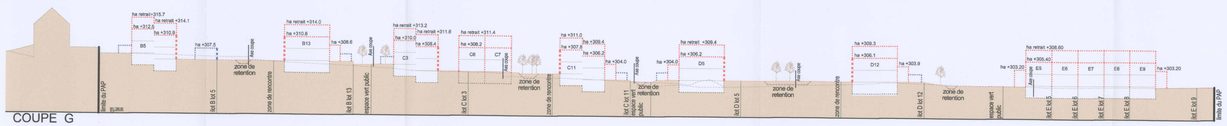

COUPE G

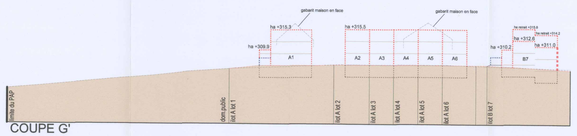

COUPE G'

TRACE FOND DE PLAN GENERAL

trait pour dessiner le fond de plan, les voiries et autres

COTATION

4.10

LEGENDE

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP

zone 1 zone 2 — Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

terrain existant

terrain remodelé

Nombre de niveaux

1,5;2;...	nombre de niveaux pleins
+1,2;...R	nombre d'étages en retrait
+1,2;...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2;...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

h0-e	hauteur maximale à la corniche
h8-e	hauteur maximale à l'acrotère
h5-e	hauteur maximale à la faîtiè

Type et disposition et nombre des constructions

oc	constructions en ordre contigu
onc	constructions en ordre non contigu
x-mi	maison isolée
x-mj	maison jumelée
x-mb	maison en bande

Type et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Forme des toitures

0	toiture plate
bt(p%-c%)	toiture à versants, degré d'inclinaison
← →	orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

alignement obligatoire pour dépendance

limite de surfaces constructibles pour dépendance

limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/îlots

Lot projeté — Îlot projeté

Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x %	Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
(x %) x %	Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
(x %)	Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EPr	espace vert privé
EVP	espace vert public
AJ	aire de jeux
	espace extérieur pouvant être scalé
	voie de circulation motorisée
	espace pouvant être dédié au stationnement
	chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et muret

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

haie projeté /haie à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales

canalisation pour eaux usées

élément bâti ou naturel à sauvegarder

fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

emprise destinée à l'extention de la future voirie

Bâtiment existant à démolir

possibilité d'accès parking souterrain

parking souterrain

carport

garage

Armoire de rangement

Mur de soutènement

Espace vert - tilleton

Pergolas

LOT - ILOT			
surface d'emprise au sol (m²)	surface d'emprise au sol (%)	surface constructible brute de plancher (m²)	surface constructible brute de plancher (%)
surface du sol affecté au séjour prolongé (m²)	type, disposition et nombre de constructions	type et nombre de logements par construction	type et nombre de logements par ilot
type de toiture	hauteur des constructions (m)	nombre de niveaux hors sol	nombre de niveaux sous sol

Mise à jour lot U1	8	13.11.14
Modification	Rev.	Date

Référence: 13733 / PPC
Le présent document appartient à une décision d'approbation du 22.01.2015
Le Ministre du Logement
Dan Kersch

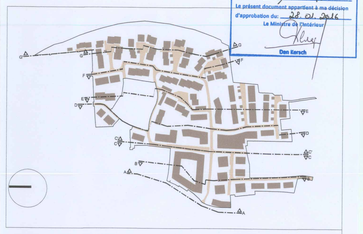

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:
INTERSA INVESTMENT s.a.
Z.I. Rohlach
L-5280 SANDWEILER

Maître de l'ouvrage délégué:
TRACOL IMMOBILIER s.a.
Z.I. Rohlach
L-5280 SANDWEILER

Projet:
PAP MATHENDAHL 2,3,4 & 5

Réf.: N° 13733/314 C
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 15.10.2015

Titre:
PAP PARTIE GRAPHIQUE (2/5)

jim clemes
ATELIER D'ARCHITECTURE & DE DESIGN JIM CLEMES s.a.
135, RUE DE LUXEMBOURG L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE
TEL.+352 333277-1, FAX.+352 333279-6 MAIL info@jimclemes.lu

Plan N°: 1440-01_03-CPI-500		Avec: —
Date: 13.11.2014		Rev N°: 8
		Echelle: 1/500

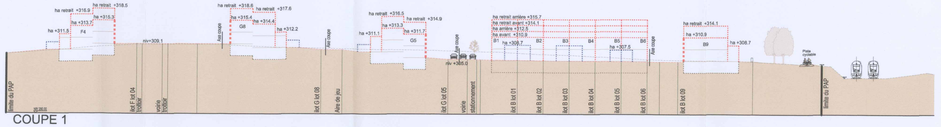

COUPE 1

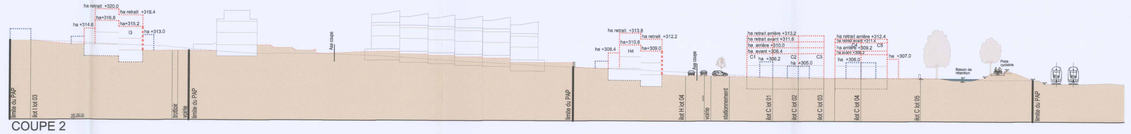

COUPE 2

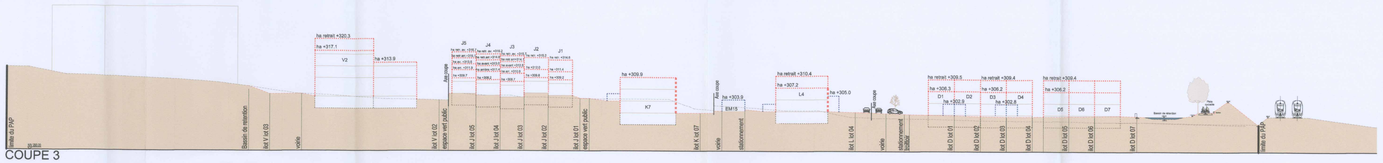

COUPE 3

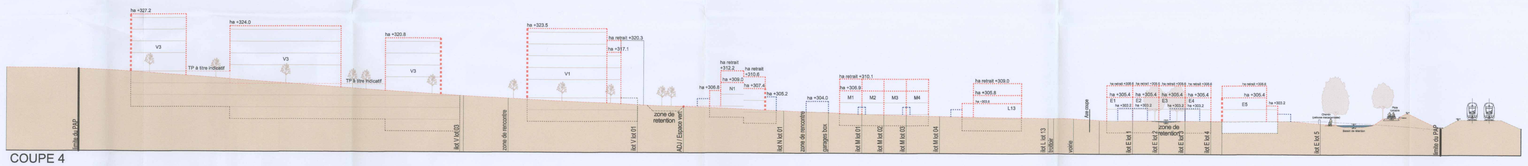

COUPE 4

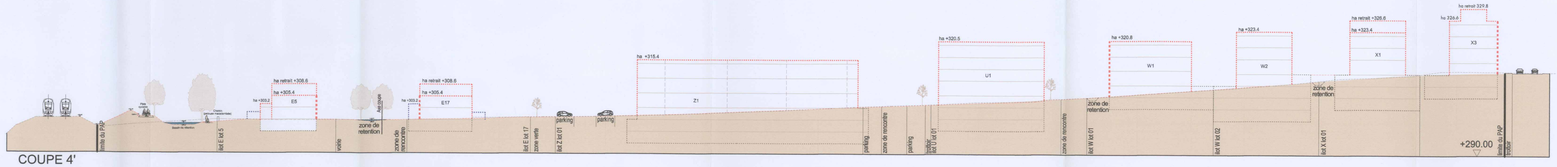

COUPE 4'

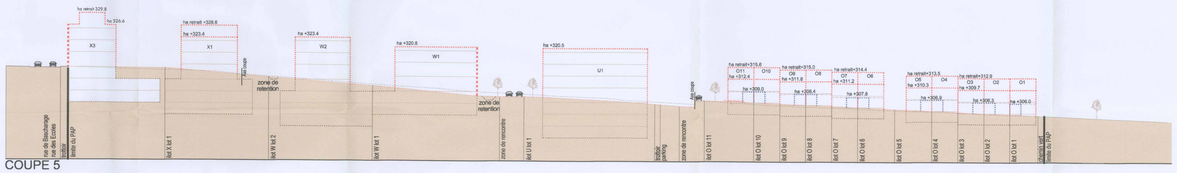

COUPE 5

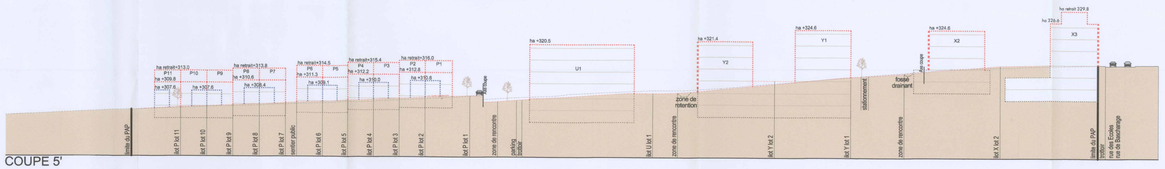

COUPE 5'

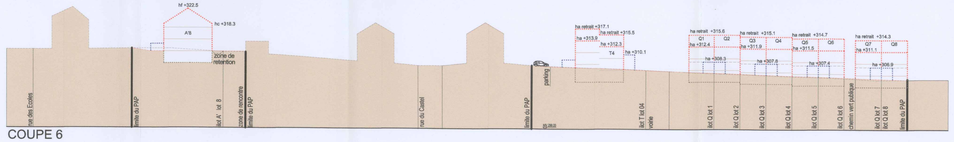

COUPE 6

COUPE 6'

COTATION

4.10

LEGENDE

LOT - ILOT	
surface d'emprise au sol (m²) / surface de parcelle (m²)	surface de construction hors sol (m²) / surface constructible hors sol (m²)
surface de scellement sol naturel (m²) / surface de pleine terre (m²)	type d'exposition et nombre de constructions
type de toiture	hauteur des constructions (m) / nombre de niveaux hors sol
nombre de niveaux sous sol	nombre de places de parking
type et nombre de logements	type et nombre de commerces / bureaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- LR,R,... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-c hauteur maximale à la corniche
- ha-c hauteur maximale à l'acrotère
- hf-c hauteur maximale à la faîtiére

Type et disposition et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non-contigu
- s-mi maison isolée
- s-mj maison jumelée
- s-mb maison en bande

Type et nombres de logements

- a-u x logements de type unifamilial
- a-b x logements de type bifamilial
- a-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- to toiture plate
- to(x%-x%) toiture à versants, degré d'inclinaison
- ← → orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour dépendance
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/îlots

- Lot projeté
- Îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x % — Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x % / x % — Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x % — Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Priv espace vert privé
- AVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scalé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentiale ou zone de rencontre

Plantations et murêt

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté /haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- emprise destinée à l'extention de la future voirie
- Bâtiment existant à démolir
- possibilité d'accès parking souterrain
- P parking souterrain
- carport
- garage
- Armoire de rangement
- Mur de soutènement
- Espace vert - Marion
- Pergolas

Mise à jour lot U1	B	13-11-14
Modification	Rev.	Date

Référence : 12433 SKC
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 28.03.2016
Le ministre de l'intérieur
Dan Kersch

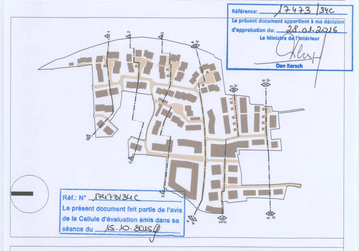

RAE : N° 1903/2014C
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 15.10.2015

N.B. : CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:	Maître de l'ouvrage délégué:
INTEGRA INVESTMENT s.a. Z.I. Rohlach L-5280 SANDWEILER	TRACCO IMMOBILIER s.a. Z.I. Rohlach L-5280 SANDWEILER

Projet:

PAP MATHENDAHL 2,3,4 & 5

Titre:

PAP PARTIE GRAPHIQUE (3/5)

jim clemes
ATELIER D'ARCHITECTURE & DE DESIGN JIM CLEMES s.a.
120, RUE DE LUXEMBOURG L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE
TEL: +352 222277-1, FAX: +352 222279, MAIL: info@clemes.lu

Plan N°: 1.440-01_03-CP2-500	Avec: —	
Date: 13.11.2014	Rev N°: B	
	Echelle: 1/500	

TRACE FOND DE PLAN GENERAL

trait pour dessiner le fond de plan, les voiries et autres

COTATION

4.10

LEGENDE

LOT - ILOT			surface du lot / îlot (ares)	
surface d'emprise au sol (m²) MIN	surface d'emprise au sol (m²) MAX		surface constructible brute (m²) MIN	surface constructible brute (m²) MAX
surface du soubassement au sol (m²) MAX	type, disposition et nombre de constructions		type et nombre de logements MIN	type et nombre de logements MAX
type de toiture	hauteur des constructions (m)		nombre de niveaux MIN	nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP
Délimitation des zones différentes au PAG

Courbes de niveau

terrain existant
terrain remodelé

Nombre de niveaux

I,II,III,.... nombre de niveaux pleins
+1,2,... R nombre d'étages en retrait
+1,2,... C nombre de niveaux sous combles
+1,2,... S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

ho-x hauteur maximale à la corniche
ha-x hauteur maximale à l'acrotère
hf-x hauteur maximale à le faîte

Type et disposition et nombre des constructions

oc constructions en ordre contigu
onc constructions en ordre non contigu
x-mi maison isolée
x-mj maison jumelée
x-mb maison en bande

Type et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial
x-b x logements de type bifamilial
x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

tp toiture plate
ts(5%-c%) toiture à versants, degré d'inclinaison
← → orientation de faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendance
limite de surfaces constructibles pour dépendance
limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limite de surfaces constructibles pour avant corps

Délimitation des lots/îlots

Lot projeté
Îlot projeté
Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x % Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
a % x % Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
x % Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVa espace vert privé
EVP espace vert public
ADJ aire de jeux
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton, piste cyclable, zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et muret

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projeté /haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

emprise destinée à l'extention de la future voirie
Bâtiment existant à démolir
possibilité d'accès parking souterrain
P parking souterrain
carport
garage
Armoire de rangement
Mur de soutènement
Espace vert - Merlon
Pergolas

-	-	-
Mise à jour lot U1	8	13.11.14
Modification	Rev.	Date

Référence: 12433/34C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28.01.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

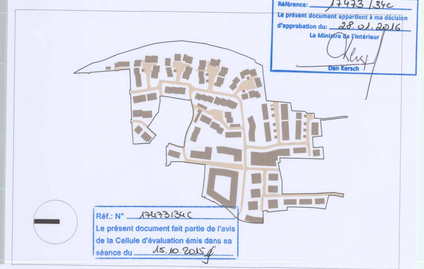

Réf.: N° 12433/34C
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation émis dans sa séance du 15.10.2015

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:
INTEGRA INVESTMENT s.a.
Z.I. Rollach
L-5280 SANDWEILER

Maître de l'ouvrage délégué:
TRACOL IMMOBILIER s.a.
Z.I. Rollach
L-5280 SANDWEILER

Projet:

PAP MATHENDAHL 2,3,4 & 5

Titre:

PAP PARTIE GRAPHIQUE (4/5)

jim clemes
ATELIER D'ARCHITECTURE & DE DESIGN JIM CLEMES s.a.
120, RUE DE LUXEMBOURG, L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE
TEL.: +352 55327191, FAX: +352 55239 MAIL: info@clemes.lu

Plan N°: 144001_05-AXONOMETRIE	Axe: -
Date: 13-11-2014	Rev N°: 8
	Echelle: -

Schéma d'identification des îlots et des lots

Mise à jour Art 17	08 13.11.14
Modification	Rev. Date

Référence : 13733.36c
Le présent document apparaît à ma décision d'approbation du : 26 01 2015
Le Ministre du Logement
Jean Rasch

N.B. : CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNULE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALEE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

Maître de l'ouvrage:
INTERGRA INVESTMENT s.a.
Z.I. Rollbusch
L-5280 SANDWEILER

Maître de l'ouvrage délégué:
TRACOL IMMOBILIER s.a.
Z.I. Rollbusch
L-5280 SANDWEILER

Projet:
PAP MATHENDÄHL 2,3,4 & 5

Réf. N° : 13733.36c
Le présent document fait partie de l'avis de la Cellule d'évaluation dans sa séance du : 15 10 2014

Titre:
PAP PARTIE GRAPHIQUE (5/5)

jim clemes
ARCHITECTES
ARCHITECTES D'INTERIEUR
ingénieurs conseils

14d001_06-CALCULS

Date: 03.07.15

Plan N°: 06

Ech.: -/-